



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Vendée**

La Roche sur Yon, le 5 août 2015



**Service Planification
Groupement Opérations**

Affaire suivie par : Commandant Yannick BOURCIER
☎ : 02.51.45.49.40 / 06.88.82.22.99
@ : yannick.bourcier@sdis-vendee.fr
Réf : N° 073-2015/YB

Le Directeur Départemental

à

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
19, rue Montesquieu
85000 LA ROCHE SUR YON
(à l'attention de M David MINARD)

Objet : Projet de PPRL – Pays de Monts

Réf : Votre courrier du 27 juillet 2015


En réponse à votre requête du 27 juillet dernier portant sur d'éventuelles remarques du service d'incendie et de secours de la Vendée, en rapport avec le Plan Prévention des Risques Littoraux «Pays de Monts» élaboré par les services «eaux risques et nature» de la DDTM, vous voudrez bien prendre connaissance des éléments suivants :

- Le PPRL intéresse six communes. Quatre PCS sont arrêtés (Notre Dame de monts, Saint-Hilaire de Riez, Brétignolles sur mer et Saint-Gilles-Croix-de-Vie) et deux en cours de rédaction. quatre DICRIM sont identifiés par le SDIS de la Vendée. Deux Centres d'Incendie et de Secours sont implantés sur le secteur.
- Les modélisations cartographiques d'inondations par submersions ou faillibilités d'ouvrages proposées, présentent un intérêt pour le SDIS de la Vendée qui dans le cadre d'alertes majeures, s'appuie sur l'annexe 8 de son Règlement Opérationnel relative à la Montée en Puissance du Corps Départemental. Il conviendra cependant d'être avisé des brèches ou des menaces de brèches en temps réel afin de prendre les meilleures dispositions pour une mobilisation rapide des moyens de secours (surveillance trait de côte, alertes météo, ...)
- Le tableau portant sur les établissements sensibles par communes pourrait être complété par les ICPE, les campings, les ERP disposant de locaux à sommeil, les établissements sanitaires, les supermarchés, les lieux de culte, les zones portuaires, les sites ostréicoles et conchylicoles, les établissements autorisés aux prélèvements d'eau de mer, ...

- Les services fonctionnels du SDIS de la Vendée en charge d'avis sur les permis de construire, de lotir, pourront après approbation, avoir connaissance du PPRL.
- Il convient de concilier au projet les dispositions spécifiques ou annexe 2310 du dispositif ORSEC, les PAPI en cours et les plans Communaux de Sauvegarde.
- Les maires devront se donner la possibilité de déplacer les populations les plus vulnérables dès le niveau orange d'alerte en fonction d'éléments supplémentaires en leur possession, du caractère aggravant identifié par les messages d'alerte, de leur connaissance des risques. Le PCS est considéré déclenché, dès lors où des dispositions sont prises face aux alertes oranges par l'autorité municipale et que le Poste de Commandement Communal est activé.
- Le SDIS a participé sur invitation de monsieur le préfet à 2 réunions (comité de pilotage) depuis la prescription du PPRL. Le SDIS participe également aux réunions initiées dans le cadre des PAPI et des PCS et apporte son concours pour l'organisation d'exercices sous l'autorité du préfet, du maire. A cet effet, un entraînement à vocation pédagogique est prévu le 19 novembre prochain en mairie. Il a pour objectif principal de familiariser les acteurs du Poste de Commandement Communal avec l'outil planifié. La thématique porte sur une alerte orange submersion générant une possible inondation de quartier. Cet entraînement est en adéquation avec le titre IV-4-2 du règlement du PPRL et avec l'article III-8 de la notice de présentation.
- Afin de parcourir le PPRL informatisé dématérialisé sans difficulté, l'architecture sera élaborée conformément au sommaire général qui introduit le plan lors de l'ouverture.

Vous en souhaitant bonne réception, le Commandant Yannick BOURCIER du Service Planification (GOPE) du SDIS de la Vendée reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur Départemental,



Colonel Noël STOCK

Copies : Monsieur le Préfet de la Vendée
Secrétariat général de la préfecture de Vendée
Commandant Yannick BOURCIER – GOPE